

Commune de Vienne (38)
Chemin de Durandal
Réf. cadastrales : AX 99p - 113p - 115p - 121p - 453 - 454p

LOTISSEMENT DURANDAL

Plan de composition

DATE	ORDRE	INDICE	NATURE DES TRAVAUX	DESSIN	RESPONSABLE
18/12/23	DURANDAL	A	Etablissement du plan	BB	A.LEPOUTRE
17/04/24	DURANDAL	BB	Modifications pièces complémentaires	BB	A.LEPOUTRE
12/06/24	DURANDAL	C	Modification pièces complémentaires n°2	BB	A.LEPOUTRE
10/07/24	DURANDAL	D	Ajout cote projet voirie finie / position de matérialisation de l'entrée des lots	BB	A.LEPOUTRE

Pôle santé "Les Physalis"
24, rue de la Cressonnère
38210 Tullins
Tél : 04 76 07 27 60
tullins@agate-ge.fr

Siège social
20, rue Paul Helbronner
38100 Grenoble
Tél : 04 76 40 17 84
contact@agate-ge.fr



Echelle : 1/500

Numéro de dossier
155580014D02

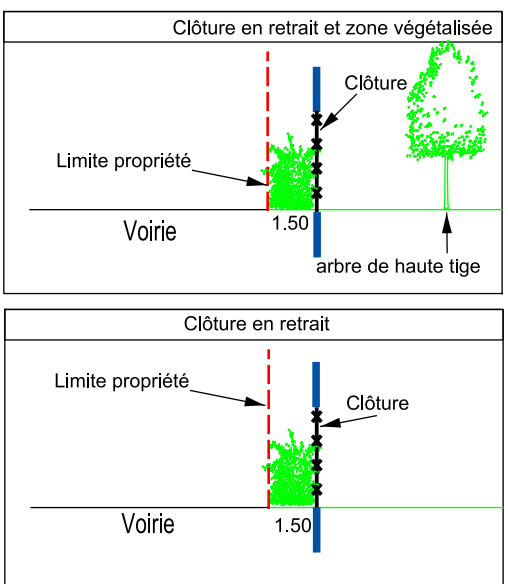
Règles de construction et d'aménagement sur les lots

- Entrée de lot - Position imposée
 - Entrée de lot - Position indicative
 - Périmètre d'implantation de la construction
 - Sens de l'axe de la voirie - Position imposée
 - Zone végétalisée comprenant des arbres de haute tige
 - Talus végétalisé
 - Accès aménagé non clos en matériaux perméables - Pente maximum autorisée de 5% et 10% pour les lots 1, 6, 26 à 32
 - Bande végétale obligatoire de 1m50
 - Arbre de haute tige - Position non imposée à l'intérieur de la zone végétalisée
 - Position obligatoire de la clôture
 - Mur de soutènement autorisé : hauteur = 0m80 maximum Longueur = 8m maximum
 - Talus projeté
 - Projection Z TN/TF entrée de lot
 - 297.39 Altitude projet voirie finie
 - Servitude de passage de canalisation à créer (1m de chaque côté)
 - Position indicative
 - Servitude de passage existante (à modifier selon le nouveau tracé de voirie)
 - Fond dominant : AX 342
 - Fond servant : Lot 34
 - Dispositif d'infiltration/rétention à la charge de l'acquéreur du lot. Position et dimensionnement indicatifs
- Chaque lot devra respecter un minimum de 300m² de surface de pleine terre végétalisée

Aménagement des espaces communs

- Espace vert
- Cheminement piéton ou zone de rencontre
- Enrobés
- Enrobés revêtus de marquages en résine gravillonnée
- Noüe

Illustrations des règles d'aménagement



Nota : Les limites foncières résultent d'une application cadastrale réalisée sans enquête. Elles n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables aux riverains en l'absence de bornage contradictoire.

Echelle 1/500

LEGENDE DU PLAN FONCIER	
	Limite de propriété
	Symbole et numéro du point de la limite
	Application des limites cadastrales
	Limites non garanties
	Section et numéro de parcelle
	Périmètre du lotissement
	Superficie indicative : 34133m²

DEFINITIONS DES SURFACES	
- Contenance cadastrale	: provient de la documentation cadastrale (limites non garanties, donnée approximative).
- Superficie indicative	: calculée à partir d'éléments relevés mais n'ayant pas fait l'objet d'une définition juridique des limites.
- Superficie réelle	: calculée à partir de l'ensemble des limites juridiques c'est à dire bornées contradictoirement et alignement délivré par le gestionnaire de la voie.

